

Communiqué de presse

La Chambre immobilière neuchâteloise (CIN) et l'Union Suisse des Professionnels de l'Immobilier, section Neuchâtel/Jura (USPI NE-JU) s'opposent à l'initiative populaire du POP dénommée "pour une fiscalité plus équitable", qui sera soumise aux électeurs neuchâtelois le 15 mai prochain.

Pour mémoire, cette initiative a été déposée en 2017 et prévoit d'augmenter de 7.2 à 10 pour mille le taux d'imposition pour les fortunes entre 500 et un million de francs et de 7.2 à 8.6 pour mille à partir d'un million de francs.

Lors de la récente réforme fiscale qui vient à peine d'être mise en œuvre, les propriétaires fonciers ont consenti un effort considérable en acceptant l'élargissement de l'assiette de l'impôt foncier.

Cet impôt foncier rapporte 28 millions de franc par année. En cas d'acceptation d'une augmentation de l'impôt sur la fortune, il y aura de lourdes conséquences pour le retraité qui a épargné pour devenir propriétaire de son appartement ou de sa maison individuelle.

Par ailleurs, les propriétaires d'immeuble de rendement n'auront pas d'autres choix que de répercuter sur les loyers les augmentations induites par l'impôt foncier et l'augmentation de l'impôt sur la fortune.

Au final, les propriétaires seraient taxés de manière trop lourde et les locataires seraient pénalisés par une augmentation de leur loyer.

Comme le relève le Conseil d'Etat, cette initiative présente un risque important de péjoration de l'image du canton de Neuchâtel, alors que des mesures intelligentes ont été mises en place pour en améliorer l'attractivité.

[Renseignements complémentaires](#)

Yann Sunier, directeur de la CIN, 032 729 99 90